

Grands Prix d'Elevage

29^{ème} EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE de MILLAU

samedi 3 et dimanche 4 mars 2012

Grand Prix de la Fédération Régionale Avicole L.R. & P.A.C.A.

3 Grands Prix de l'Exposition seront attribués dans les catégories Volailles, Lapins et Pigeons.

Il sera décerné 3 Grands Prix d'élevage dans les catégories Volailles, Pigeons, Lapins.

Un Grand Prix d'Elevage sera attribué dans chaque catégorie à l'exposant totalisant le plus grand nombre de points sur

5 cages désignées sur la feuille d'engagement (colonne P.E.) : **les lots non désignés, ou si 6 cages désignées au lieu de 5, ne participeront pas à ce prix.** Les animaux doivent être de même race et **variété**. Pour obtenir le G.P.E il faut que les deux sexes soient représentés. Les animaux devront être nés en 2010 ou 2011.

Grands Prix d'Honneur

Les Grands Prix d'Honneur seront décernés dans les catégories suivantes si celles-ci sont méritantes

VOLAILLES :	LAPINS :	PIGEONS :	PIGEONS :
Volailles G.R. françaises	Lapins grande race	Pigeons de forme étrangers	Pigeons cravatés
Volailles G.R. étrangères	Lapins race moyenne	Pigeons de forme français	Pigeons tambours
Volailles naines	Lapins race légère	Pigeons caronculés	Pigeons de couleur
Oiseaux de parc et d'ornement	Lapins à fourrure	Pigeons type poule	Pigeons de vol
	Lapins race naine	Pigeons de structure	Tourterelles
	Cobayes	Pigeons boulangers	

Championnats

Championnat Régional du TEXAN
Championnat Interrégional du SHOW RACER
Championnat Interrégional des pigeons d'origine italienne et Cravaté Italiens (CFPOI/CFPCI)
Championnat Interrégional de la POULE PEKIN
Challenge interrégional du LAPIN NAIN
Challenge interrégional du LIEVRE BELGE

Le Commissaire Général
Didier OUALLET

La Présidente du G.A.P.L.
Martine DEPOIRE

REGLEMENT DE L'EXPOSITION

Article 1 -

L'exposition Nationale d'Aviculture organisée par le Groupement Avicole Pays Languedocien aura lieu dans la salle du Parc de la Victoire à MILLAU (12100) du samedi 3 au 4 mars 2012.

Article 2 -

L'exposition est ouverte à tous les éleveurs amateurs, fermiers et professionnels pour les sujets de races pures bagués ou tatoués. Seul un éleveur individuel peut exposer, aucune inscription au nom d'une société ou d'un syndicat ne sera admise. Seuls seront admis à concourir les sujets des années 2007 à 2011 (sauf phasianidés, oiseaux de parc : pas de limitation d'âge).

Les lapins devront avoir leur numéro de cage inscrit dans l'oreille gauche. Les numéros de bague devront être inscrits sur la feuille d'engagement.

Article 3 - DROITS D'INSCRIPTION

Pas de volière	-
Trio (1 coq et 2 poules)	4,50 €
Couple (palmipèdes uniquement)	4,00 €
Unité toute catégorie	2,80 €
Participation aux frais (inscription et catalogue)	5,00 €

Article 4 - Toute demande d'engagement doit être adressée à

Freddie MALARD - N°21 Les Terrasses - Rue du Bouton d'Or - 34110 FRONTIGNAN 06 10 23 17 90 fredow@hotmail.fr

Elle ne sera prise en compte qu'accompagnée du règlement et du certificat de vaccination pour les animaux à plumes

Article 5 - PROGRAMME DE L'EXPOSITION

Réception et mise en cage des animaux	Jeudi 1 ^{er} mars après midi et vendredi 2 mars avant midi
Jugement à huis clos	Vendredi 2 mars après midi
Ouverture au public	Samedi 3 mars de 9h à 19h et dimanche 4 mars de 9h à 17h30
Ouverture du bureau des ventes	Samedi 3 mars à 9h30
Remise des récompense et apéritif inaugural	Dimanche 4 mars vers 11h00
Fermeture du bureau des ventes	A 16h30
Enlèvement des animaux	A 18h00

Article 6 - MESURES SANITAIRES

Les animaux subiront à leur arrivée une visite sanitaire. Joindre un certificat de vaccination contre la maladie de Newcastle pour tous les animaux à plumes en même temps que la demande d'engagement. Les certificats seront examinés par des contrôleurs de la DDSV et les animaux sans certificats conformes seront retirés de l'enceinte de l'exposition.

Article 7 - Le prix des sujets mis en vente devra être mentionné sur la feuille d'engagement. Ces prix seront majorés de 15% au bénéfice de la Société.

Article 8 - Les récompenses seront décernées d'après les décisions du Jury. Les décisions des Juges sont sans appel.

Article 9 - Le Comité d'Organisation prendra toutes les dispositions pour la nourriture et la surveillance des animaux. Il ne sera pas responsable des décès, vols, pertes et dommages de quelque nature que ce soit.

Article 10 - Le Président et le Commissaire Général ont seuls qualité de prendre toute mesure et décision pour assurer le bon ordre.

Article 11 - La simple demande d'admission au concours implique automatiquement l'adhésion à toutes les closes du présent règlement.

Article 12 - Pour les cas non prévus, seul le règlement de la S.C.A.F. est applicable.

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE DIMANCHE 5 FEVRIER 2012
ou dès que le nombre limite de cages est atteint**

NOM de l'exposant : **Prénom :**

*P.E. : Cocher les 5 lignes participant aux prix d'élevage (voir règlement). En cas d'oubli, ils ne participent pas au GPE.

Prix d'Élevage P.E*	Volière Trio M ou F	Désignation des lots : Race et Variété <u>Préciser Grande Race ou Race Naine pour les volailles</u>	Prix de Vente	
				1
				2
				3
				4
				5
				6
				7
				8
				9
				10
				11
				12
				13
				14
				15
				16
				17
				18
				19
				20
				21
				22
				23
				24
				25
				26
				27
				28
				29

samedi 3 au 4 mars 2012

DECLARATION D'INSCRIPTION

NOM : **Prénom :**

Adresse :
.....

Téléphone : **E-Mail :**

Nom de la Société Avicole :

Participera au repas de dimanche midi (15,00 €) : oui - non

Pour réserver une chambre : Hôtel DELTOUR – 05 65 60 85 25 (préciser votre lien avec l'exposition pour tarifs préférentiels éventuels)

Droits d'inscription :

Nombre de lots à	Total	Observations
..... Pas de volières	-	
..... lots à 4,50 € Trios	
..... lots à 4,00 € Couples de canards	
..... lots à 2,80 € Unités	
Frais divers et catalogue	5,00 €	
Montant total des engagements	

Fait à Date Signature

La présente déclaration est à envoyer avec le certificat de vaccination (pour les oiseaux), et le règlement (chèque à l'ordre du GAPL) avant le 5 février 2012 à
Freddie MALARD 21 Les Terrasses, rue du Bouton d'Or 34110 FRONTIGNAN
fredow@hotmail.fr .